

Association des Communes Suisses

Solothurnstrasse 22, 3322 Urtenen-Schönbühl, tél. 031 858 31 16, fax 031 858 31 15,
www.chgemeinden.ch, e-mail: info@chgemeinden.ch

Newsletter décembre 2008

Association des Communes Suisses

Silvia Casutt élue deuxième vice-présidente

Au cours de sa séance qui a eu lieu fin novembre, le comité de l'Association des Communes Suisses a approuvé le programme de travail 2009 et le budget et discuté le rôle des communes lors de la détermination du prix de l'électricité. Elle n'a pas manqué de souligner que les décisions des communes prises démocratiquement au sujet des taxes de concession devaient être respectées.

Par ailleurs, le comité s'est tenu informé par le biais de son représentant au congrès des communes et régions d'Europe au sujet des activités de cet organe et l'avancement des travaux lors de la concrétisation de la stratégie e-government Suisse. Pour la Confédération, les cantons et les communes, cette stratégie constitue la base pour orienter leurs efforts sur des objectifs communs. Cette stratégie détermine les principes, la procédure ainsi que les instruments pour sa concrétisation. Le but est que l'économie et la population puissent dénouer les dossiers importants avec les autorités de manière électronique. Pour leur part, les autorités doivent moderniser leurs processus commerciaux et dialoguer entre elles électroniquement. Trois représentantes ou représentants de la Confédération, des cantons et des villes resp. des communes siègent au sein du comité de pilotage e-government Suisse composé de neuf personnes. Les intérêts des communes sont défendus par Peter Bernasconi, Syndic de Worb, et Roland Kuttruff, Syndic de Tobel-Tägerschen. Les projets qui sont mis en œuvre de manière coordonnée dans le cadre de la stratégie e-government sont saisis dans un catalogue comprenant 48 projets. On trouve dans le catalogue toute une série de projets qui concernent les communes; des exemples en sont la demande

d'autorisations de construire, la perception d'extraits de registres authentifiés, l'annonce de changements d'adresse ou le vote électronique.

Enfin, le comité a élu Silvia Casutt Derungs, Syndic de la commune grisonne de Falera, deuxième vice-président et institué un «comité chargé des procédures de consultation». Les membres de ce comité se composent du président de l'Association Hannes Germann, Heidi Buchmann, Peter Bernasconi, Ruedi Grüninger, Gustave Muheim et Roland Zimmermann.

- *Contact: Ulrich König*

Les projets CTA doivent être poursuivis

A la fin du mois d'octobre a eu lieu en présence d'Eveline Widmer-Schlupf, Conseillère fédérale, une séance sur la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA). L'un des points importants de l'ordre du jour était consacré au développement de la politique des agglomérations et le programme de travail de la CTA. L'Association des Communes Suisses a participé à la séance avec une délégation de quatre personnes conduite par son président, Hannes Germann, Conseiller d'Etat. L'Association a souligné l'importance de la poursuite de la collaboration entre les trois niveaux fédératifs lors de l'élaboration de solutions aux problèmes dans le domaine de la politique des agglomérations. Elle s'est prononcée en principe en faveur de la poursuite des projets en cours. Lors de l'harmonisation de la politique des agglomérations avec la politique de l'espace rural, l'étude mandatée en juin 2007 doit démontrer comment et moyennant quelles conditions les contrastes ville-campagne doivent être surmontés en faveur d'un développement communautaire et complémentaire des espaces urbains et

ruraux. Le rapport sera disponible début 2009. Un autre projet doit, en partant d'ébauches existantes, démontrer de quelle manière le potentiel de la politique des agglomérations doit mieux être exploité en faveur du renforcement de la compétitivité internationale de la Suisse. De même, du point de vue de l'Association des Communes Suisses, le développement de la politique d'intégration suisse est un projet important. La discussion actuellement en cours au sujet de la loi fédérale sur l'intégration doit être mise à profit pour lancer un vaste débat politique et social sur le développement de la politique d'intégration et de promotion suisse. Sous la responsabilité de l'Office fédéral des migrations, de la Conférence des gouvernements cantonaux et de l'initiative urbaine «politique sociale», une commission d'experts régionale de 14 membres doit organiser des auditions et sur la base de celles-ci, élaborer un rapport avec des recommandations. La délégation de l'Association des Communes a souligné que même dans le cadre de nouveaux projets, il fallait procéder de manière pragmatique et viser des solutions orientées sur la pratique et, partant, compatibles avec le système de milice. Du point de vue de l'Association, d'importants projets sont consacrés à l'instauration de bases légales pour la politique des agglomérations et la coordination de la politique des agglomérations avec les politiques sectorielles. C'est précisément sur le plan communal qu'il fallait agir de manière suprasectorielle, pour pouvoir développer des solutions durables.

Procédures de consultation

Loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé

L'Association des Communes Suisses s'exprime de manière critique au sujet du projet de loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé. Dans sa réponse à la consultation, l'Association rétorque que les souhaits fondamentaux des communes n'ont pas été pris en considération. Dans la

pratique c'est souvent le niveau communal qui fournit une importante contribution dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. En guise d'exemple, l'Association mentionne les campagnes de vaccination contre le HPV lancées par la Confédération, dans le cadre desquelles les communes compensent les frais de vaccination et d'information non couverts par la caisse maladie par des fonds communaux dans le cadre des services de médecine scolaire. C'est la raison pour laquelle l'Association des Communes Suisses demande que le rôle du troisième niveau fédéral et son importance lors de la concrétisation soient délimités dans la nouvelle loi. Par ailleurs, il est nécessaire de régler la coordination et la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes ainsi que les droits de coparticipation correspondants des communes. Par ailleurs, l'Association exige que le financement des mesures proposées soit clairement consigné et détaillé au niveau législatif dans la loi sur la prévention.

Pas d'institut de la prévention et de la promotion de la santé

L'Association des Communes Suisses a fait preuve d'autant de retenue au sujet du projet de nouvelle loi fédérale sur l'institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé. Elle doute de l'opportunité de créer un nouvel institut suisse à côté de l'Office fédéral de la santé. Depuis l'introduction de la loi sur l'assurance maladie, une importante part des moyens de prévention limités a été attribuée à l'administration et à des campagnes, critique l'Association. Pour beaucoup de mesures, la question du caractère durable demeure en suspens. En ce qui concerne l'implantation de l'institut, d'autres examens sont nécessaires pour que l'Association puisse définitivement prendre position.

Les prises de position de l'Association des Communes Suisses sont téléchargées sur le site Internet www.chgemeinden.ch (Politique).